

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 24 mars 2025</p> <p>Date de convocation 17 mars 2025</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 21</p> <p>Pouvoirs 04</p> <p>Votants 25</p>	<p>Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAUT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR</p> <p><u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.10 – SUBVENTIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE – PROJETS 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, article 186, autorise le versement de fonds de concours de communauté à commune et inversement, tant pour les dépenses d'investissement que de fonctionnement.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire de fonds.

Les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, validés dans le cadre du pacte financier et fiscal 2020-2026, conformément à la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021, sont classés en 5 catégories :

- Fonds de concours de droit commun,
- Fonds de concours prévus dans le cadre du contrat d'agglomération,
- Fonds de concours dédiés à l'amélioration de la vie scolaire,
- Fonds de concours dédiés aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- Fonds de concours dédiés à la santé,
- Fonds de concours dédiés à la valorisation du patrimoine historique,

Dans le cadre de projets d'investissements 2025 et dans l'objectif d'optimisation de ses ressources la commune souhaite solliciter plusieurs demandes de subventions au titre du Fonds de concours de droit commun auprès l'Agglomération Seine-Eure.

Le tableau ci-dessous liste les différents projets concernés et le montant de fonds de concours sollicité :

Projets d'investissement	Montant HT	Montant du fonds de concours sollicité	Montant HT du reste à charge (tous financements compris)
Tondeuse autoportée	32 500,00 €	16 250,00 €	16 250,00 €
Remplacement sol terrain multisports Aragon	23 176,00 €	11 588,00 €	11 588,00 €
Remplacement jeu tourniquet parc de la Pommeraie	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Requalification espace Lartigue : démolition dalle, engazonnement	1567,00 €	783,50 €	783,50 €
PPA : acquisition et aménagement d'un module mobile d'animation	35 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
Changement sol et filet aire de jeu Centre de loisirs	8978,00 €	3 743,00 €	1 796,00 €
Acquisition mobilier Tremplin Centre social	9037,00 €	1625,00 €	1 808,00 €
Remplacement four mixte restaurant scolaire	20 835,00 €	10 417,50 €	10 417,50 €
Changement système de filtration piscine Centre de loisirs	15170,00 €	7585,00 €	7 585,00 €
Création d'une tribune de rugby – Plaine des sports	89 892,00 €	5253,43 €	17 980,00 €
Système répulsif pigeon pour église	6673,00 €	3336,50 €	3336,50 €
Acquisition mobilier Art's Club salle d'armes	1938,00 €	969,00 €	969,00 €
Changement du parc copieur de la Ville	13 093,00 €	5046,50 €	5046,50 €

Dans un objectif d'optimisation du niveau de ressources de la commune, il est proposé de solliciter des fonds de concours de droit commun listés précédemment, soit :

- Pour l'achat d'une tondeuse autoportée, 16 250,00 €
- Pour le remplacement du sol du terrain multisports Aragon, 11 588,00 €
- Pour le remplacement d'un jeu de type tourniquet au parc ludique de la Pommeraie, 4000,00 €
- Pour la requalification de l'espace Lartigue (démolition dalle, engazonnement), 783,50 €
- Pour l'acquisition et l'aménagement d'un module mobile d'animation, 17 500,00 €
- Pour le changement sol et filet aire de jeu CLSH, 3743,00 €
- Pour l'acquisition du mobilier Tremplin Centre Social, 1625,00 €
- Pour le remplacement du four mixte du restaurant scolaire, 10 417,50 €
- Pour le changement du système de filtration de la piscine du CLSH, 7585,00 €
- Pour la création d'une tribune de rugby à la plaine des sports, 5253,43 €
- Pour l'installation sur l'église d'un système répulsif pigeon, 3336,50 €
- Pour l'acquisition du mobilier Art's Club de la salle d'armes, 969,00 €
- Pour le changement du parc copieur de la Ville, 5046,50 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021 du conseil communautaire,
Vu l'avis de la Commission 1 du 03 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter un fonds de concours de droit commun à l'Agglomération Seine-Eure d'un montant prévisionnel de 88 097,43 €, correspondant à 50% maximum du montant de la dépense et un reste à charge minimum pour la collectivité de 20%.**
- **D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET